



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV169-4 - Charges locatives et réparations locatives

Durée : 3h30

Type : Classe Virtuelle

Public

Assistants syndic

Objectifs pédagogiques

- Distinguer les charges récupérables et non récupérables sur le locataire.

Pré-requis

Etre un professionnel de l'immobilier.

Programme

1 - INTRODUCTION

- Les textes applicables et leur évolution

2 - LES CHARGES RECUPERABLES

- La définition de la charge locative
- Le décret 713 de 1987 en pratique
- Analyse point par point d'une liste exhaustive
- La répartition des charges (en copropriété et en pleine gestion)
- Le mécanisme de récupération auprès du locataire

3 - LES REPARATIONS LOCATIVES

- La définition de la réparation locative
- Le décret 712 de 1987 en pratique
- La jurisprudence

4 - QUESTIONS / REPONSES



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE